



**Activité partielle : le Ministère du travail met à jour son
Q/R et sa fiche**

Le Ministère du travail a actualisé le 1er juin 2021 sa fiche et son Q/R relatifs à l'activité partielle.

Sont mises à jour les questions suivantes :

- Montants de l'allocation, modalités de calcul de l'indemnité :
 - Montant de l'allocation d'activité partielle versée par l'agence des services et de paiement (ASP) à l'employeur
 - Montant de l'indemnité d'activité partielle versée au salarié par son employeur

- Les taux de pris en charge pour :
 - les secteurs protégés,
 - les secteurs protégés les plus en difficultés qui continuent d'avoir une forte baisse du chiffre d'affaires,
 - les entreprises qui accueillent du public et fermées totalement ou partiellement par décision administrative

<https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/poursuite-de-l-activite-en-periode-de-covid-19/chomage-partiel-activite-partielle/article/fiche-activite-partielle-chomage-partiel>